

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 20 août 2025, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brétignolles-sur-Mer* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Paul CHRISTINY, gendarme en retraite, demeurant à Givrand (85800), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Jean-Jacques FERRÉ, attaché principal d'administration à la retraite, demeurant à La Roche-sur-Yon (85000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération, à Monsieur Jean-Paul CHRISTINY et à Monsieur Jean-Jacques FERRÉ.

Fait à Nantes, le 26 août 2025.

Le président du tribunal,



Christophe HERVOUET